



## Demande de titre de séjour

Par **Lalyabule**, le **05/02/2008** à **11:16**

Bonjour à tous, j'espère trouver une réponse à mes questions ici ...  
Je lis tout et n'importe quoi sur internet et j'ai de plus en plus peur ...  
Mon ami et moi nous connaissons depuis 1 an malheureusement il est sans papier, il est d'origine algérienne et il est rentré fin 2002 en France avec une visa de court séjour depuis il n'est jamais reparti.  
Nous avons décidé de nous installer ensemble en fin d'année 2007 (29 novembre), j'ai donc eu un appartement par mon boulot, je suis fonctionnaire d'Etat (ça peut être un plus ?). J'ai mis toutes les autres factures à nos 2 noms car depuis qu'il vit ici à part une ligne de téléphone SFR il n'a rien d'autre, il travaille mais n'est pas déclaré.  
Nous nous pacsons ce mois de Février 2008, j'ai hâte afin d'être plus rassurée, j'espère que cela pourra stabiliser sa situation et prouver son attaché en France. Cependant on me dit qu'il faut prouver d'une année de vie commune (j'ai lu aussi 6 mois dans 3 se sera le cas) afin de déposer un dossier de demande de titre auprès de la préfecture voici mes questions :  
Dés notre PACS pouvons nous déposer un dossier sans risquer de recevoir une demande de retour au pays et dans ce cas cela sera un problème supplémentaire ?  
Autre question existe-il des banques qui autoriseraient plus facilement l'ouverture d'un compte, à minima puis-je le rajouter sur mon compte, le PACS peut il faciliter cette démarche ?

Par **Lalyabule**, le **05/02/2008** à **13:50**

je remonte mes questions ...

Par **BELISSIMA**, le **10/02/2008** à **15:35**

bonjour,rnrnEn réponse à votre kestion, non le PACS ne donne pas droit systématique à titre de séjour, il faut attendre 3 ans de PACS , avant de faire une demande de titre de séjour en préfecture ! avant c'était 1 an mais avec les nouvelles lois SARKO ils ont tout changer ! seul le mariage donne droit au titre de séjour immédiatement, mais attention les démarches sont longues aussi et les risques de se faire prendre avant le mariage est aussi dangereux ! bon courage à vs deux !!!!

Par **BELISSIMA**, le **10/02/2008** à **15:36**

bonjour,rnrnEn réponse à votre kestion, non le PACS ne donne pas droit systématique à titre de séjour, il faut attendre 3 ans de PACS , avant de faire une demande de titre de séjour en préfecture ! avant c'était 1 an mais avec les nouvelles lois SARKO ils ont tout changer ! seul le mariage donne droit au titre de séjour immédiatement, mais attention les démarches sont longues aussi et les risques de se faire prendre avant le mariage est aussi dangereux ! bon courage à vs deux !!!!

Par **Emmanuelle CERF**, le **11/02/2008** à **10:26**

Madame,rnJ'ai bien pris connaissance de votre demande.rnC'est pourquoi, si vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous. rnVous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.rnCordialement.rnrnEmmanuelle CERFrnAvocat au Barreau de Parisrn62 rue de Caumartin - 75009 ParisrnTel. 01 46 08 41 93rnMob. 06 16 68 32 70rnwww.avocat-cerf.comrnhttp://emmanuelle.cerf.avocats.fr

Par **louki75**, le **13/05/2008** à **18:17**

bonjour ,je suis un algerien qui est pacsé avec un france ,la situation de ton copin est comme la meine je peux vousidée ,je vous donne mon mail et tu peux me pose tes question je repond  
rnlouki\_75@hotmail.fr

Par **louki75**, le **13/05/2008** à **18:22**

ah désolé j'ai pas vu les questions , non une fois pacsé pas de probleme pour lui ,mais par contre il faut attendre un an après le pacs c'est la lois ,et en plus il faut qu'il ya un document officiel qui prouve la vie comune ;et ne pas peur pour ton copin

Par **louki75**, le **13/05/2008** à **18:24**

ah désolé j'ai pas vu les questions , non une fois pacsé pas de probleme pour lui ,mais par contre il faut attendre un an après le pacs c'est la loi ,et en plus il faut qu'il ya un document officiel qui prouve la vie comune ;et ne pas peur pour ton copin

Par **louki75**, le **13/05/2008** à **18:24**

bonjour ,je suis un algerien qui est pacsé avec un france ,la situation de ton copin est comme la meine je peux vousidée ,je vous donne mon mail et tu peux me pose tes question je repond  
rnlouki\_75@hotmail.fr

Par **BELISSIMA**, le **13/05/2008** à **21:00**

desoler mais maintenant les lois ont changer , ce n'est plus un an de PACS, mais maintenant c'est 3 ans de PACS et après les 3 années de vie commune, tu peu faire ta demande en prefecture !! renseigner vs bien !!!!

Par **frog**, le **13/05/2008** à **21:10**

Bonjour Belissima,rnPourriez-vous fonder vos affirmations par des références légales ?

Par **BELISSIMA**, le **14/05/2008** à **13:27**

Je le sais car j'ai vécu cette experience !! après je ne sais pas si ca depend des prefectures ou pas !!! dans notre cas il a fallu attendre 3 ans , au bout des 1 an il a reçu un courrier lui notifiant k'il fallait k'il kitte le territoire !

Par **audrey01**, le **26/05/2008** à **17:16**

bonjour belissima,rnje suis une ivoirienne mariee a un français,alors je voudrais savoir une chose,moi je suis rentree en france avec un visa court sejour en 2006,je me suis mariee le 28avril 2007,au bout de 6mois d'attente j'ai reçue un recepisser valable 2mois j'ai fais une deuxieme demande qui a ete refuser et OQTF en fevrier ,j'ai pris un avocat qui a fais recour, le vendredi dernier le tribunal a annuler mon expulsion et donne un delai d'1 mois au prefet pour me delivret un titre de sejour mention (vie privée et familiale) quel soulagement,et 800eur de dommage et interet.rnce que je voudais savoir est ce qu'il peut fait appel,ou il devra s'executer?mercie de me repondre

Par **BELISSIMA**, le **26/05/2008** à **20:01**

bonsoir,rnje ne pense pas, si le tribunal a décider d'annuler l'arrêter de quitter le territoire, tu vas obtenir ton titre de séjour ! moi mon mari est ivoirien et on c'est marier le 24/11/2007, début janvier il a reçu son récépissé sans autorisation de travailler valable deux mois en attendant que la préfecture demande le visa long séjour au consulat d'abidjan ! fin avril il a reçu autre récépissé avec autorisation de travailler valable 3 mois puisque le visa est arriver ! Il passe son contrat d'integration jeudi 29 mai et 275€ de timbre OMI ou ANAEM pour son titre de séjour ! si tu veu d'autre renseignement n'hésite pas ! as tu msn ? tu es de kel ville, kel département ?rna bientotrnbizzz

Par **sphinx80**, le **13/06/2008** à **17:34**

Melissa!! qu'est ce que tu racontes!! 3 ans de vie commune, c'est énorme. C'est pas ce qu'on m'avait dis. Ça a encore changé ou quoi!! Ça dépend des mairies probablement.

Par **sphinx80**, le **13/06/2008** à **17:36**

Merde, je voulais dire Belissima. Excuses.

Par **BELISSIMA**, le **13/06/2008** à **20:02**

bjr, Sphinx80,rnau début c'était 1 an et maintenant on m'a dit à la prefecture 3 ans de vie commune ! et ce n'est pas à la mairie de décider puisque tu te PACSE au tribunal et après tu fait ta demande en préfecture ....!!!!rnmais c'était trop simple pour se PACSER au bout de 1 an et demander son titre de séjour, en tout cas je ne sais pas pour les autres départements mais à auxerre dans le 89 c'est kom ça ! il applique leur lois kom il veulent dans les préfectures ! chacun fait sa loi !

Par **pocholle**, le **13/06/2008** à **20:51**

je me suis pacsé avec mon copain cé 1ivoirien on na fai une demande dern rncarte de séjour et sa etai refusé le pacse sa marche plu il lui on donné 1moirnrn pour quitter ici mari toi direc cé se quon né en train de faire le plu vite et on véra mé cé pa encor sur

Par **BELISSIMA**, le **14/06/2008** à **13:33**

bjr pocholle,rnsi mais il faut avoir dans certain département 1 an de pacs pour pouvoir obtenir

un titre de séjour, d'autre préfecture demande deux, voir trois ans de pacs pour pouvoir obtenir un titre de séjour ! ça veut dire que pendant un, deux ou trois ans tu vis dans la clandestinité ! idem pour le mariage, bcp de mairie envoi les dossiers au procureur ou au préfet avant le mariage ! bonne chance à tous

Par **pocholle**, le **14/06/2008 à 15:38**

oué mé je veu dire que le mariage et plus sur que pacsé parceque si tu te pacse et que cé refusé et vu que sa marche pa tu veu esseillier de te marié il risque de venir te chercher et de te ramené au pays parceque ta déjà eu 1refu donc tes fichier le mariage et plus sur que le pacsernrtout ta leure jai vu sur internet une fille qui et avec 1 san papier elle et enciente et ben il san foute il son pa de pitier il son venu le chercher elle et enciente de 8 moisrnnje vai me marié avec mon ga mé on pren 1gran risque quil vienne le chercher vu quil a eu 1refu il y a 1semaine on na pri un avocat mé bon on vérarnncé bien compliquer tout sa sa ménéve je suis dégouter de mon pays

Par **BELISSIMA**, le **14/06/2008 à 22:40**

re pocholle,rnTu sais moi je me suis mariée avec mon mari ki est d'origine ivoirienne le 24/11/2007 mais avant ns avons galérer car le maire à envoyer courrier au procureur pour voir si ça n'était pas un mariage blanc, ns avons eut enquête de gendarmerie, garde à vue, centre de rétention, tribunal administratif, etc... mais ca va ns avons eut des personnes ki ns ont aider la cimade, ligue des droits de l'homme et un avocat spécialiste en droit des étrangers !rndans kel département habitez vous et de kel origine etes vous ?rna bientôt

Par **pocholle**, le **15/06/2008 à 12:57**

mon copain et ivoirien et moi française on nes d amiens dan la picardiernon na 1avocat qui et sepcialiste en droit des etrangerrnrnla on na le dossier en main pour se marier mé on na peur kan il va passé dans les main du procureure vu que mon copain vien davoit un refu il y a 1semaine de carte de sejourrnrep moi au plu vite stp j ai trop peur et mal au vente

Par **BELISSIMA**, le **15/06/2008 à 20:19**

rebonjour , as tu déjà déposer ton dossier en mairie ? que dis ton avocat et toi de kel origine es tu ? avez vs beaucoup de choses de preuves de vie commune ? factures edf, caf, téléphone, loyer, impots , etc... à la même adresse ? aussi attestation de gens qui vs connaisse et peuvent prouver ke vs vivez ensemble au moins depuis 6 mois avant le mariage ? as tu msn ? pour parler ça sera mieux ! tu es française mais originaire de kel pays ? tu es PACSER depuis combien de temps ?rna bientôttrnje te donne mon msn : doberminne@gmail.com

Par **pocholle**, le **15/06/2008** à **20:33**

tin cé melifab80@hotmail.fr rep moi vite sur msn stp j ai rajouter ton adrèse mé tes pa connecter

Par **BELISSIMA**, le **15/06/2008** à **22:29**

ok tu es dans mes contacts ! a bientôt sur msn !

Par **Shaban**, le **03/07/2008** à **17:10**

Bonjour Bellissima et bonjour à toutes et à tous. Je tenais à écrire ce message car comme moi je pense qu'il doit y en avoir plus d'un qui est choqué par ce que Bellissima avance. Je parle des 3 ans de vie commune. Je viens de me renseigner auprès de la préfecture et c'est bien 1 (UN) an de vie commune qu'il faut et non pas 3!!!! et ce sur le territoire français. rnPar ailleurs, je voudrais aussi ajouter que j'ai parcouru plusieurs questions sur le même thème et je suis tombé sur d'autres échanges de Bellissima où elle disait que son mari était Camerounais. Or, ici son mari est Ivoirien. Je vous laisse juger par vous mêmes quant à la véracité de ses propos. Je vous invite à vérifier par vous mêmes sur ce même site. Je m'excuse d'avance Bellissima, mon message à pour but de rassurer les gens.

Par **BELISSIMA**, le **04/07/2008** à **13:32**

Bonjour Shaban ,rnJe pense ke tu est un peu perdu avec mon parcours ou alors tu me prend pour une menteuse ? j'ai vécu de 2003 à 2006 avec un camerounais avec ki j'étais PACSER , kan il a obtenu son titre de séjour il m'a lachement abandonner et j'ai résilier le PACS !!!rnaprès j'ai rencontrer un ivoirien fin 2006 et on c'est marier fin 2007 ! actuellement il possède son titre de séjour grace à notre mariage et nous vivons heureux ! alors avant de raconter n'importe quoi renseigne toi auprès de la personne concerné et arrête de traiter les gens de menteurs !rnJe te donne mon msn kom ça on pourra s'expliquer clairement , sache ke j'ai 44 ans et j'ai passer l'age de raconter des mensonges !!!rnEt aussi pour la vie commune du PACS je peu te prouver ce ke j'avance avec tes textes de lois et aussi parce ke je l'ai vécu ! peu être ça dépend des préfectures ! chacun fait kom il le sent ! je connais des gens dans la meme situation que moi ki n'ont pas eut de problèmes pour se marier alors que nous, on a vécu l'enfer ...!!!!!!rnj'attend avec impatience de te rencontrer ! merci d'avancernSi tu as le courage de me parler en direct , je n'hésiterais pas à te donner mes coordonnées tél ! je déteste les gens kom toi ... ki parle sans savoir !!!rnMoi, je parle de choses que j'ai vécu et je peu te dire et te raconter que j'ai passer une semaine d'horreur avant notre mariage, garde à vue, prison, tribunal, centre de rétention , etc...rnndoberminne@gmail.comrnna bientôt j'espère.....rnbellissima

Par **Shaban**, le **05/07/2008** à **13:39**

Bellissima, j'ai été bien claire en disant que mon message à pour but de rassurer les gens. Je ne t'ai traité de menteuse à aucun moment. D'ailleurs je te présente mes excuses si je t'ai froissé ou blessé. J'ai juste voulu souligner une incohérence sur tes propos et rassurer les personnes qui liront ce blog. Tu as éclaircie ce point flou et je t'en remercie.

Par **BELISSIMA**, le **05/07/2008** à **13:59**

Bjr Shaban ,rnLa prochaine fois adresse toi à la personne concernée avant de dire n'importe koi !! et qui es tu ici pour rassurer les gens ? et quel expérience as tu vécu pour pouvoir les raconter ? bien sur, tu ne dis pas en direct que je suis une menteuse , mais tu parle de mes propos et de leur véracités , c'est bien apparemment k'ils ne sont pas vrais ? bien sur que j'ai été blessée et froissée, comment ne pas l'être après de tel accusations ? et qu'elle serait mon intérêt de raconter des bobards aux gens ?rnD'autre part c'est toi ki est sur msn shaban1208@hotmail.fr ?rnEssaye de te présenter et aussi le courage de me parler ! merci d'avance !!!!!rn rna au plaisir de te lire.....rnbellissima

Par **Shaban**, le **05/07/2008** à **17:26**

Je ne comprends pas pourquoi tu t'énerves comme ça pour si peu. Je ne connaissais pas ton histoire, tu me l'as expliquée et je m'excuse. Puis ce que c'est ça la vérité pourquoi t'énerves tu comme ça. Le but de ce blog c'est pour s'entre aider, c'est ce que j'ai essayé de faire. Moi je ne parlais que de ces 3 ans que tu nous as annoncé et de cette incohérence sur tes propos.

Par **BELISSIMA**, le **05/07/2008** à **19:49**

rebonsoir shaban ,rnrépond à mes questions et dis moi si c'est bien toi ki c'est connecter sur mon msn ? et présente toi et aie le courage de dialoguer en face au lieu de fuir !rnKomen ne pas être en colère après de telles accusations !rnes tu homme ou femme ?rnnes kel est ton parcours ?rnTu sais dans les moments dur , j'ai trouver du réconfort et de l'aide sur ce site ainsi que la ligue des droits de l'homme, la cimade, le gesti et mon avocat ki m'ont beau coup aider !rnJe t'attend sur msn !rn rna +rnbellissima

Par **ninelle**, le **15/03/2010** à **23:05**

bjr je me présente stéphanie j ai 19 ans je suis de nationalité haitienne je suis sur le territoire francais depuis 4 ans déjà j ai un enfant née sur le territoire francais et je suis son emploie mon concubin est francais je voudrais savoir quel sont les démarche a éfectué pour avoir un titre de séjour .par peur a mon arrivé sur le territoire a l' age 16 ans je ne me suis jamais

présenté en préfecture avec mon bébé sa devient très difficile est-ce -que vous pouvé m'aider????????????? mercie d' avance.

Par **didier**, le **16/03/2010 à 11:27**

oui c'est possible il faut le pacs et un an de vie commune.des preuves .voila après c'est pas difficile et meme la prefecture dit non la trubinal va vous donnez.car vous ete protégé par l'article 8 de droit de l'homme.mais il faut une vrai vie commune.

Par **jerome31**, le **06/04/2011 à 19:51**

Bonjour,rnrnJe suis un peu inquiet. Je vis depuis plus d'un an avec ma copine qui est du Paraguay. Nous nous sommes pacsé il y a un peu plus d'un an. Son visa étudiant va s'arrêter. Je lis les différents commentaires et je vois que certains parlent d'un an de vie commune et d'autres de 3 ans.rnrnJe voudrais savoir si certains ont une confirmation du temps de la vie commune nécessaire. En cas de refus de visa quelle est la solution? car je souhaite tout simplement continuer à vivre avec ma copine en France.rnrnMerci pour vos réponses

Par **chatona**, le **07/04/2011 à 07:51**

bonjour j ai lue vos poste moi j ai pris un avocat pour me dire se que je devait faire pour regulariser ma situation vue que je vivai en couple il ma bien expliqué qu il faut 1 ans de vie commune pour faire une demande de titre de sejour avec preuve a l apuie et non 3 ans puisqu il ma fait montré le circulaire mais sachez que le pacs ne donne pas de pleins droit le titre de sejour je parle bien de pacs .Je vous conseil de vous marié le plus rapidement possible les lois change il difficile de regularisé sa situation en etains marié alor imaginé le pacs biensur tout depende de votre chance et non des prefecture en tout cas bon courage a vous.

Par **lyzm06**, le **05/07/2011 à 18:29**

Bonjour, rnrnje suis homosexuel (30 ans)et avec mon ami (29 ans)cela fait plus d'un que nous sommes ensemble; le problème étant le suivant :rnil est brésilien et son titre de séjour a expiré. cela fait deux mois que nous remuons ciel et terre afin de trouver ne solution pour qu'il puisse avoir accès à un travail et que nous puissions continuer notre vie .rnrnLe problème étant qu'avec notre SARKO national, nous n'avons droit à rien ! et lui non plus en l'occurrence. si quelqu'un pouvait nous aider.....rnrnmerci

Par **lyzm06**, le **05/07/2011 à 18:30**

Bonjour, rnrnje suis homosexuel (30 ans)et avec mon ami (29 ans)cela fait plus d'un que nous sommes ensemble; le problème étant le suivant :rnil est brésilien et son titre de séjour a expiré. cela fait deux mois que nous remuons ciel et terre afin de trouver ne solution pour qu'il puisse avoir accès à un travail et que nous puissions continuer notre vie .rnrnLe problème étant qu'avec notre SARKO national, nous n'avons droit à rien ! et lui non plus en l'occurrence. si quelqu'un pouvait nous aider.....rnrnmerci

Par **amajuris**, le **05/07/2011** à **19:01**

bjr,rnquel rapport entre votre homosexualité et celle de votre ami et l'obtention d'un titre de séjour pour votre ami ?rnvous êtes pacsés au moins, il a été créé à l'origine pour les personnes dans votre situation.rncdtrnle président de la république n'est pas législateur qui est la fonction du parlement.

Par **francine94**, le **17/07/2011** à **12:24**

bonjour,je suis francaise ,et mon copain algérien,il vient de faire une demande de visa qui lui a été refusé,je vais le rejoindre en septembre pour 2 semaines juste pour les vacances,et j aimerais savoir que faut il qu'il fasse ou moi si je peux l aider a avoir son visa afin de venir me rejoindre ici en france!!merci de votre reponse